



Deux prêtres catholiques romains camerounais, le père Amin Doh et le père Félix Nkafru, ont été suspendus de toutes les activités liées à l'église catholique pour avoir refusé de retourner dans leur diocèse après la fin de leur mission aux États-Unis. Les raisons exactes de leur refus ne sont pas encore claires.

Au sein de l'église catholique, il est courant pour un prêtre diocésain d'être envoyé à l'étranger pour poursuivre des études spécifiques dans le but de servir l'église de manière particulière. Une fois leurs études terminées, ces prêtres sont tenus de retourner dans leur diocèse d'origine. Cependant, certains prêtres, dont le père Amin Doh et le père Félix Nkafru, refusent de se conformer à cette obligation.

Le refus obstiné d'un prêtre de revenir dans son diocèse après avoir été averti par son évêque peut entraîner des sanctions conformément aux normes du droit canonique. De plus, lors de leur ordination sacerdotale, les prêtres font un vœu d'obéissance envers leur évêque, ce qui n'a pas été respecté dans le cas de ces deux prêtres.

L'évêque de Buea, Mgr Michael Bibi, a pris la décision de suspendre ces prêtres de toutes les activités liées à l'église catholique en raison de leur refus de revenir au pays.